

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Orientations budgétaires 2026

23 février 2026

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

Hors commission

26-1) Approbation du compte rendu de la session du Conseil départemental du 4 novembre 2025. (M. PEIRO)- Prend acte.

Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

26-2) Rapport d'information. Rappel du dispositif d'archéologie préventive, présentation des activités du service Archéologie 2025 et programmation 2026. (Mme ANGLARD)- Prend acte.

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

26-3) Rapport d'information sur l'évolution du statut de l'élu local. (M. LAMONERIE) – Adoptée à l'unanimité.

26-4) Suivi des observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine relatif au contrôle des comptes et de la gestion du département de la Dordogne. (M. LAMONERIE) – Prend acte

26-5) Personnel départemental. (M. LAMONERIE) – Adoptée à l'unanimité.

26-6) Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du département de la Dordogne- Année 2024. (Mme LAFON-GAUTHIER)- Prend acte.

26-7) Rapport 2025 sur la situation en matière de développement durable du département de la Dordogne. (M. BOURDEAU) - Prend acte.

26-8) Convention de partenariat CD 24 / SDIS 24 pour la période 2026-2028. (M. MERILLOU) Adoptée à l'unanimité.

26-9) Plan pluriannuel d'investissement 2026-2028. (M. LAMONERIE)- Adoptée à l'unanimité.

26-10) Rapport général. (M. LAMONERIE)- Prend acte.

Motions

26-11) Motion demandant une égalité de traitement entre territoires ruraux et urbains pour la mise en œuvre des aménagements structurants. (M. CHABREYROU) – Adoptée à l'unanimité.

26-12) Motion pour la défense d'une liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon par le centre de la France favorisant le désenclavement de la Dordogne. (M. MAGNE) – Adoptée à l'unanimité.

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 24 février 2026
sont mises en ligne sur le site Internet du Conseil départemental
à compter du 24 février 2026
conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 24 février 2026

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER

